



démission et congés payés

Par **geraldine1188**, le **20/07/2011** à **18:33**

Bonjour à tous,

durant mes études, j'ai travaillé d'octobre à fin juin en CDI étudiant à carrefour market tous les dimanches et pendant les vacances, en cumulant chaque mois 2.5j de congés payé sans les prendre. J'ai démissionné fin juin car j'ai fini mes études et j'ai trouvé un emploi de 2 mois, plus en lien avec mon diplôme. J'ai donc reçu mon solde tout compte:

Fin mai il me restait 17.40 jours de congés payés. j'ai pris un jour (le dimanche 8 mai) et ils m'ont enlevé 6 jours de CP, considérant que j'avais pris une semaine de congés payés (alors que sur mon contrat c'est bien marqué que je travaille que le dimanche);j'arrive donc fin juin à 13.9j (soit 14j) de CP non pris ($17.40 - 6 + 2.5$)

mes jours de congés payés m'ont été payés au total 137.68€ pour 14j, soit 9.83 par jour (même si je ne travaille que 3h30 par jour, ça me semble peu, sachant que j'étais payé environ 40€ par jour).

je suis passé les voir, ils m'ont dit que les 6jours de CP retirés c'est normal, et ils ne savent pas m'expliquer les 9€ et qqes par jour de congé payé.

quelqu'un pourrait me dire s'ils ont raison ou tort? Bonne soirée

Par **yuri**, le **20/07/2011** à **18:41**

Quel que soit le rythme de travail, un salarié acquiert 2,5 jours de congés par mois de travail. Par contre les prises de congés se décomptent à compter du premier jour non travaillé du fait du congé jusqu'à la veille du jour de reprise en ne pouvant pas excéder 6 jours par semaine. A priori votre employeur a bien compté les congés pris, de même que leur indemnisation : puisque 137 € représentent bien plus d'un demi mois de votre salaire moyen...